

La vie à...  
**La Présentation**

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Avril 2026



# CAMP DE JOUR 2026

**NOUVEAUTÉ**

Camp de jour Sportif pour les semaines 1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8

**85 \$ / semaine**

29 JUIN AU 21 AOÛT

Inscription  
en ligne seulement  
**QIDIGO DÈS LE  
14 AVRIL 10H**

Bien valider les informations  
sur le formulaire déjà rempli l'an dernier.

Des frais supplémentaires de 10\$ par  
enfant seront facturés pour les  
inscriptions faites après le 22 mai.

Les frais d'inscriptions sont  
remboursables jusqu'au 19 juin 2026.  
Il y aura cependant des frais  
administratifs de 40\$ qui seront déduits.

Après le 19 juin 2026, aucun  
remboursement,  
pour les frais d'inscriptions.

\* Notez que le chandail de sortie  
est le même que l'an dernier!

## TARIFS à la semaine seulement:

1er enfant : 70\$/semaine

2e enfant : 65\$/semaine

3e enfant : 60\$/semaine

40\$ / semaine par enfant pour le SDG

10\$ / chandail de camp de jour  
(obligatoire en sortie)

\*Aucun non résident ne sera accepté

\*Le service de garde est non remboursable

\* Des frais supplémentaires de 5\$/15 min  
par enfant seront facturés si le parent  
arrive après 17h30 au SDG.

## Tarifs sorties :

1er juillet: Méga Animation (au camp).....23\$

8 juillet: Zoo de Granby .....35\$

15 juillet: Les aventuriers Jé et Lou (au camp) 20\$

22 juillet: Funtropolis.....30\$

29 juillet: Exposition Agricole.....20\$

5 août: Glissade d'eau St-Pie.....30\$

12 août: Animagerie (au camp).....25\$

21 août: Party de fin de camp.....10\$

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Madame Marie-Soleil Gaudreau au 450-796-2317 poste 1805

## À LA MAIRIE



Louise Arpin  
Mairesse  
450 779-9104  
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard  
Conseiller #01  
450 796-5734



Richard David Giguère  
Conseiller #02  
450 771-8882



Frédéric Lussier  
Conseiller #03  
450 278-2962



Rosaire Phaneuf  
Conseiller #04  
450 488-0593



Myriam La Frenière  
Conseillère #05  
450 701-0167



Jean Provost  
Conseiller #06  
450 796-5603

### Directrice générale:

Mme Josiane Marchand, poste 1801  
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

### Greffier-trésorier adjoint:

Jean-François Roy, poste 1811  
gta@municipalitelapresentation.qc.ca

### Secrétaire-réceptionniste:

Mme Karine Rocheleau, poste 1804  
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

### Responsable de la voirie:

M. Maxime Nadeau

450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie

450 771-7853

Employé de voirie

579 348-0699

### Urbanisme:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803

batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

### Coordonnatrice des loisirs:

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805

loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

## NUMÉROS UTILES



### Bureau municipal:

772 rue Principale,  
La Présentation, QC J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Téloc. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

### Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : 450 513-2317

### Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15  
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs  
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance  
911 ou à partir d'un cellulaire : \*4141

Hôpital  
450 771-3333

Animaux – SPA Drummondville  
1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles  
Régie intermunicipale Acton  
et des Maskoutains  
(domestique, recyclables et organique)  
450 774-2350

Bureau de poste  
782, rue Principale  
450 796-1293

Presbytère  
450 796-3688

### MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141

Évaluation foncière 450 774-3141

Gestion des cours d'eau 450 774-3141

Transport adapté 450 774-8810

### Député de Saint-Hyacinthe Bagot

**Simon-Pierre Savard-Tremblay**

1920, rue des Cascades

Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J5

Tél. : 450 771-0505 | Téloc. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

### Députée de Saint-Hyacinthe

**Mme Chantal Soucy**

2685, boulevard Casavant Ouest

Bureau 215

Saint-Hyacinthe, QC J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

## COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités  
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés  
(JPG ou BMP) par courriel à : [secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca)

**POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804**

### Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

#### Publicité Noir et blanc

1 page : 1 300 \$ (ou 130 \$/mois)

1/2 page : 700 \$ (ou 70 \$/mois)

1/4 page : 400 \$ (ou 40 \$/mois)

1/8 page : 250 \$ (ou 25 \$/mois)

#### Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 2 100 \$ (ou 210 \$/mois)

1/2 page : 1 100 \$ (ou 110 \$/mois)

1/4 page : 600 \$ (ou 60 \$/mois)

1/8 page : 350 \$ (ou 35 \$/mois)

Conception et impression du journal: Impressions KLM 450 795-3219

# AVIS AUX CITOYENS

**LE BUREAU MUNICIPAL  
SERA FERMÉ**

**LUNDI LE 18 MAI 2026  
EN RAISON DE LA  
*Fête des Patriotes***



## VENTE DE DÉBARRAS

Les citoyens de la Municipalité sont invités à participer à la fin de semaine des ventes de débarras les **30 et 31 mai** prochains.

La Municipalité a décrété la dernière fin de semaine du mois de mai comme étant celle retenue pour les ventes de débarras annuelles. Cette vente ne nécessite aucun permis, notre objectif étant simplement d'uniformiser ce genre d'activité et d'offrir la possibilité aux citoyens d'étaler les biens dont ils veulent se départir.

À cette occasion, la Municipalité publiera une liste de tous les citoyens qui se seront inscrits à titre de vendeur dans le journal municipal « *La Vie à La Présentation* » ainsi que sur le site internet à [www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca). Pour vous inscrire, vous devez téléphoner à Karine Rocheleau, au Bureau municipal, en composant le 450 796-2317 poste 1804, entre 8 h et 16 h 15, **avant le 12 mai prochain.**

**BONNE VENTE!**



# CALENDRIER DU MOIS

## MAI 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
 depuis 1806					<b>1</b>	<b>2</b>	
<b>3</b>	 Séance du Conseil à 19 h 30	<b>4</b>	<b>5</b>	 Matières recyclables	<b>6</b>	 Matières organiques	
 Fête des Mères	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	 <b>GROS REBUTS</b> Résidus domestiques	<b>13</b>	 Matières organiques	
<b>14</b>	 Bureau fermé	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	 Matières recyclables	<b>20</b>	 Matières organiques
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	 Résidus domestiques	<b>25</b>	<b>26</b>	 Matières organiques
<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	 Matières organiques	<b>31</b>	 Vente Débarras Collecte des RDD St-Hyacinthe	



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le 7 avril 2026, à 16 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale à La Présentation et pour laquelle tous les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émis le 25 mars 2026.

L'avis public annonçant cette séance extraordinaire traitant de l'octroi d'un contrat pour les travaux de la rue Bouvier a été affichée le 25 mars 2026, conformément à l'article 956 du Code municipal.

### Sont présents

Messieurs les conseillers :  
Georges-Étienne Bernard  
Richard-David Giguère  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

### Est absente

Madame la conseillère : Myriam La Frenière  
formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.  
Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 16 h 39.

## 2- ORDRE DU JOUR

### 2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 56-04-26

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de la rue Bouvier – Résultat suite à l'ouverture des soumissions – Mandat à l'entrepreneur
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

## 3- TRANSPORT ROUTIER

### 3.1 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE SURFACE DE LA RUE BOUVIER – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MANDAT À L'ENTREPRENEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 57-04-26

Considérant que suite à l'adoption de la résolution numéro 40-03-26, la Municipalité de La Présentation a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis 2026-001, et ce, pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier ;

Considérant la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 2 avril, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2026-001 ;

Considérant que les entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11 h, le 2 avril, soit :

Huard Excavation Inc.	2 399 762,23 \$
Vitom Excavation Inc.	2 429 500,00 \$
Groupe Allaire Gince Infrac. Inc.	2 463 914,25 \$
Harca Excavation	2 463 557,08 \$
Danis Construction Inc.	3 240 000,00 \$
Groupe SW	2 957 160,16 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	2 520 000,00 \$
Excavation MCBM	2 283 545,70 \$
Excavation Jonda	2 882 193,30 \$

Considérant qu'après une étude et analyse des 3 plus bas soumissionnaires, les trois soumissions s'avèrent conformes ;

Considérant la recommandation de la firme Consumaj Experts Conseils ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil accepte les soumissions reçues ;

Que le conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation MCBM, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la séparation des égouts sur la rue Bouvier conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 2 283 545,70 \$ incluant les taxes, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur et à l'approbation du règlement d'emprunt requis pour le financement de ces travaux.

## 4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## 5- LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 58-04-26

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 42.

Louise Arpin  
Mairesse

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue lundi le 13 avril 2026, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère : Myriam La Frenière  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Richard-David Giguère  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin. Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

## 2- ORDRE DU JOUR

### 2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 59-04-26

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y apporter les modifications suivantes :

#### Ajout :

17.1 Appel de candidatures – Employé de voirie

#### Retrait :

11.1 Embauche d'un Responsable des travaux publics

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
  - 2.1 Acceptation de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2026
4. Période de questions
5. Assemblée publique de consultation
  - 5.1 Règlement numéro 332-26 modifiant certaines dispositions dans le but d'en faciliter l'application et de soustraire la possibilité d'aménager une rue privée dans le cadre d'un projet intégré

6. Finances
  - 6.1 Acceptation des comptes
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Administration
  - 9.1 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – Proclamation
  - 9.2 Mouvement face au sous-financement des organismes communautaires « Le communautaire à boutte » – Appui
  - 9.3 Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire – Appui
10. Sécurité publique
11. Transport routier
  - 11.1 Embauche d'un Responsable des travaux publics
  - 11.2 Acceptation de l'aide financière et autorisation de signatures – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Redressement–Sécurisation – Autorisation de signataires
  - 11.3 Demande d'aide financière au volet redressement-sécurisation du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de reconstruction du 5e rang et de ponceaux – Mandat à la firme d'ingénierie Techni-Consultant
  - 11.4 Travaux de réfection de ponceaux – Résultat suite à l'ouverture des soumissions – Mandat à l'entrepreneur
  - 11.5 Entretien du rang Salvail Nord – Mandat
  - 11.6 Rapiéçage d'asphalte sur notre territoire – Mandat
  - 11.7 Fauchage des levées de fossés – Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
  - 11.8 Aménagement paysager des plates-bandes municipales – Mandat à Aménagement Pierre Morin
  - 11.9 Réparation du camion GMC 3500 – Mandat à Services 2R Inc.
  - 11.10 Acquisition de feux rectangulaires à clignotement rapide
  - 11.11 Acquisition d'une plaque vibrante
  - 11.12 Acquisition d'une remorque par échange
12. Hygiène du milieu
  - 12.1 Vidange des puisards, nettoyage des postes de pompes et de la chambre de graisse
  - 12.2 Demande à la MRC des maskoutains pour l'entretien d'un cours d'eau – Rivière Amyot, branche 41 et Décharge du devant du 5e rang, branche 1
13. Urbanisme
  - 13.1 Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
14. Loisirs et culture
  - 14.1 Embauche des animateurs, des aides-animateurs et des accompagnateurs pour le camp de jour estival 2026
  - 14.2 Remplacement du filet protecteur entre le dek hockey et le terrain de baseball – Mandat à Filets Nad's

- 14.3 Contrat d'entretien du système de chauffage au Centre Synagri – Mandat à Pouliot Plomberie Mécanique inc.
- 14.4 Location de toilettes chimiques durant la période estivale 2026 sur le terrain des loisirs
- 14.5 Acquisition d'un lampadaire pour la piste cyclable
- 14.6 Acquisition d'équipements pour l'entretien des terrains de loisirs – Autorisation
- 14.7 Centre Synagri – Ajout de pellicule noire dans certaines vitres
- 14.8 Agrandissement de la surface de jeux d'eau au terrain des loisirs – Étude de faisabilité, plans et devis pour une future demande de subvention – Mandat à Tetra Tech

**15. Avis de motion**

- 15.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 335-26 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus

**16. Règlements**

- 16.1 Adoption du second projet de règlement numéro 332-26 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions dans le but d'en faciliter l'application et de soustraire la possibilité d'aménager une rue privée dans le cadre d'un projet intégré
- 16.2 Adoption du règlement numéro 333-26 autorisant une dépense de 1 017 500 \$ et décrétant un emprunt de 1 017 500 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques
- 16.3 Adoption du règlement numéro 334-26 autorisant une dépense de 4 158 500 \$ et décrétant un emprunt de 4 158 500 \$ pour financer les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de la rue Bouvier

**17. Divers**

- 17.1 Appel de candidatures – Employé de voirie

**18. Période de questions**

**19. Dépôt de la correspondance**

**20. Levée de l'assemblée**

**3- PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026  
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-04-26**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 tel que rédigé.

**3.2 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 61-04-26**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Richard-David Giguère  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2026 tel que rédigé.

**4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

**5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 332-26 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DANS LE BUT D'EN FACILITER L'APPLICATION ET DE SOUSTRAIRE LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER UNE RUE PRIVÉE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

Conformément à l'avis public du 13 mars 2026, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Modification de certaines dispositions afin de faciliter l'application du règlement et de retirer certaines normes en lien avec les thermopompes et l'aménagement de rue privée

**6- FINANCES**

**6.1 ACCEPTATION DES COMPTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-04-26**

**PAIEMENTS ANTICIPÉS**

C2600026	D	Association québécoise d'urbanisme Insc. webinaire Sabrina	114,98 \$
C2600027	R	Audette Simon Loc équip. piste ski de fond	3 966,64 \$
C2600028	D	Blanchette Valérie Kinésiologie automne 2025	825,00 \$
C2600029	R	Lafreniere Myriam Remb. colloque, héberg, repas	419,57 \$
C2600030	D	Club 3 & 4 roues Comté Johnson Inc. Surfaçage piste raquette	1 644,14 \$
C2600031	D	Fonds d'information sur le territoire Avis de mutation février 2026	42,00 \$
C2600032	D	Poste canada Progr d'été, journal mars 2026	416,07 \$
C2600033	D	CTI chaises et tables internationales Porte-manteau 60" pour pavillon	735,84 \$
L2600040	D	Bell mobilité Inc. Cellulaires Voirie 2026-03	79,50 \$

# PROCÈS-VERBAL | Séance ordinaire du 13 avril 2026

L2600041	I	Hydro-Québec Éclairage public 1 au 28-02	1 202,26 \$
L2600041	I	Hydro-Québec Synagri 21-01/19-02-26	5 769,81 \$
L2600042	I	IT Cloud Solutions Licence M365 mars 2026-27	4 989,31 \$
L2600043	D	Services de cartes Desjardins Relevé visa février 2026	2 949,88 \$
L2600044	I	Télébec Frais mensuels 10-03 au 9-04	98,82 \$
L2600045	I	Hydro-Québec Poste Morin 23-1/20-3-2026	225,64 \$
L2600045	I	Hydro-Québec Centre Synagri 21-2/20-3-2026	2 567,34 \$
L2600045	I	Hydro-Québec Eau potable 21-1/20-3-2026	1 304,30 \$
L2600045	I	Hydro-Québec Poste Meuble 23-1/2-3-2026	307,27 \$
L2600045	I	Hydro-Québec Poste Salvail 3-1/20-3-2026	1 413,66 \$
L2600046	I	Global Payments direct Inc Frais mensuel février 2026	30,54 \$
P2600164	D	Caro & compagnie Buffet froid réunion-conseil	165,56 \$
P2600165	R	Consumaj Inc. Projet de la rue Bouvier	11 497,50 \$
P2600166	D	Deschênes François Ménage Gym pour location	250,00 \$
P2600167	D	Entreprises B.J.B. inc Changer ampoules lampadaires	1 414,05 \$
P2600168	D	Lalonde Chantal Entretien ménage bureau	100,00 \$
P2600169	D	Mec-indus Inc. Tôles en acier pour Synagri	1 124,46 \$
P2600170	D	Spartan groupe sécurité Agents de sécurité 14 mars	767,11 \$
P2600171	D	Deschênes François Ménage Gym pour location	250,00 \$
P2600172	D	Groupe Maska Inc. Douilles pour équip aqueduc	386,56 \$
P2600173	D	Harnois Énergies Inc. Propane pour garage municipal	662,84 \$
P2600174	D	JLD-lague Ampoule pour #21-402	28,68 \$
P2600175	D	Lalonde Chantal Entretien ménage bureau	100,00 \$
P2600176	D	Linde canada Inc. Location bouteille février 2026	69,93 \$
P2600177	R	Loisir et sport Montérégie Journée montréalaise CJ MSG	143,72 \$
P2600178	D	M.R.C. des Maskoutains Màj rôle d'évaluation #56	11 417,44 \$

P2600179	D	Municipalité de Saint-Dominique Formation rôle des élus/ repas	1 883,84 \$
P2600180	D	Municipalité de Saint-Jude Compteur d'eau 679 grande Lign-annulé	0,00 \$
P2600181	D	Pouliot plomberie mécanique inc. Recherche de fuite de glycol	210,63 \$
P2600182	D	Régie de l'A.I.B.R. Consommation d'eau 2026-02	25 535,04 \$
P2600183	D	Régie int. d'Acton et des Maskoutains Enlèv. trsp et élim résid dome	21 488,36 \$
P2600184	D	Réseau internet maskoutain Frais mensuels mars 2026	267,89 \$
P2600185	D	Rona inc. Rampe de sécurité cabane	251,36 \$
P2600186	D	Spartan groupe sécurité Agents de sécurité 23-24 juin	767,11 \$
P2600187	D	Tech-mix Asphalte top mix	1 357,39 \$
P2600188	D	Raymond Pauline Remboursement chaussures	190,85 \$
P2600189	D	Lalonde Chantal Entretien ménage bureau	100,00 \$
P2600190	R	Cégep de Saint-Laurent Préposé aqueduc 6j HB-MSN	2 966,36 \$
P2600191	D	Municipalité de Saint-Jude Compteur d'eau - 679 G Ligne	3 953,50 \$
			<b>116 452,75 \$</b>

Salaires versés en mars 2026 : 46 381,72 \$

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

## COMPTES À PAYER

Coopérative Régionale d'électricité Coin Route 137/5e rang - 2026	20,56 \$
Ministre des Finances Permis alimentaire St-Jean	39,00 \$
Hydro-Québec Éclairage pub 1-3/31-3-2026	1 331,06 \$
Hydro-Québec Étangs aérés 29-1/27-3-2026	2 099,26 \$
Hydro-Québec Lampadaire Lépine 29-1/27-3-2026	5,46 \$
Hydro-Québec Soccer 21-2/24-3-2026	26,46 \$
Hydro-Québec Garage municipal 24-1/24-3-2026	722,78 \$
Hydro-Québec Bureau municipal 24-1/24-3-2026	2 158,03 \$
Comm Normes Equite Santé Sécur Travail	
Frais gestion 2026 & ajust 25	119,15 \$
Services de Cartes Desjardins Relevé visa mars 2026	1 651,19 \$
Cogeco Connexion Inc. Internet 15-03/14-04-2026	275,76 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	
Vêtements de travail	419,01 \$
Groupe Maska Inc. Réparation génératrice portable	542,68 \$
FQM Assurances Inc. Modif de police combinée 2026	1 011,52 \$
Grenke Credit-Bail Québec Inc.	
Location copier 1-4/30-6-2026	472,55 \$

Lalonde Chantal	Entretien ménage bureau	100,00 \$
Lalonde Chantal	Entretien ménage bureau	100,00 \$
Laferte Inc.	Articles et outils pour garage	101,78 \$
Courrier de Saint-Hyacinthe	Appel d'offres Bouvier	707,10 \$
Courrier de Saint-Hyacinthe		413,91 \$
Courrier de Saint-Hyacinthe	Appel d'offres Ponceaux	707,10 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Batteries pour étangs aérés	186,49 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Changer ampoules lampadaires	1 376,33 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Pompe rue Michon	243,75 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Enlever luminaire piste cyclable	121,87 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Pompe Grand Rang	121,87 \$
R. Bazinet & Fils Ltée		758,50 \$
Essence, huile pour laveuse à pression		758,50 \$
Régie de l'A.I.B.R.	Consommation d'eau 2026-03	23 974,61 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	Pierre suite à fuite d'eau	353,36 \$
Eurofins Environex	4 analyses d'eau usée	1 097,72 \$
Accès Info Enr.	Màj & Surv Mens 7 postes Janv	1 194,63 \$
Croix-Rouge - Division du Québec	Contribution 04-26/03-27	565,95 \$
Buropro Citation	Copies de mars 2026	337,36 \$
Tech-Mix	Asphalte top mix	2 024,60 \$
CDTEC Calibration Inc.	Senseur remplacé sur détecteur	693,62 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc		3 442,35 \$
Contrat mars pour eaux usées		3 442,35 \$
Leblanc Lison	Yoga session 2/2	2 348,94 \$
Clairon Regional de Saint-Hyacinthe		413,91 \$
Offre d'emploi Resp trav publics		413,91 \$
Impressions KLM	Journal municipal mars 2026	1 641,56 \$
Therrien Couture Joli-Coeur SENCRL		1 926,98 \$
Hon. professionnel au 28-02-2026		1 926,98 \$
Consumaj Inc.	Projet de la rue Bouvier	9 048,53 \$
L'Oeil Régional	Offre d'emploi Resp trav publics	655,36 \$
Brandt Tractor LTD	Pièces pour rétro-excavateur	71,23 \$
Ergo Plus Conseils Inc.	Suivi post-évaluation JFR	119,13 \$
Harnois Énergies Inc.	Propane pour garage municipal	876,48 \$
Harnois Énergies Inc.	Propane pour Centre Synagri	1 593,75 \$
Les Deux Rives	Offre d'emploi Resp trav publics	655,36 \$
2955-3039 Québec Inc	3 cylindres chaises de bureau	235,70 \$
		<b>69 104,30 \$</b>

**LISTE DE REVENUS – MARS 2026**

Taxes et droits de mutations	634 344,47 \$
Permis émis	785,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	4 270,00 \$
Location Pavillon et terrains	320,00 \$
Locations Centre Synagri - Activités diverses	4 907,67 \$
Location terrain Dek hockey	11 500,00 \$
Entente Centre services scolaire - dépenses entretien et immobilisation 2025	46 564,33 \$

Vente de compteurs d'eau	2 224,27 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	599,87 \$
Intérêts compte chèques et compte avantage mars 2026	398,16 \$
Loyer bureau de poste (avril)	300,00 \$
Redevances 9-1-1	1 281,69 \$
Ville de Saint-Hyacinthe - Déneigement de route	9 190,76 \$
Redevances carrières et sablières	12 425,63 \$
Subvention TECQ - Intérêts	24 121,02 \$
Subvention gouvernement du Canada - Sentier multifonctionnel	50 128,44 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>803 361,31 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2026 pour un montant total 116 452,75 \$ ;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2026 au montant total de 46 381,72 \$ ;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2026 au montant total de 69 104,30 \$ ;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2026, au montant de 803 361,31 \$.

**7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2026

- Programme régional de vidange des installations septiques – Calendrier de vidanges 2026 – La Présentation du 23 au 30 septembre 2026
- Ouverture des Écocentres : 11 avril 2026
- Dépôt du rapport financier 2025

**8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

Le président du CCL, Monsieur Frédéric Lussier et Monsieur le conseiller Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Aucune rencontre

**9 ADMINISTRATION**

**9.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE – PROCLAMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-04-26**

Considérant que le 17 mai 2026, des municipalités et des MRC à travers le Québec souligneront la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;

Considérant que des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) persistent encore dans plusieurs régions du monde ;  
Considérant que la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie représente une occasion privilégiée de sensibiliser les élus, les citoyens ainsi que les familles à l'importance d'une acceptation et d'un soutien accrus envers les personnes LGBTIQ+ ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 17 mai 2026 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et d'encourager l'ensemble de la population à soutenir et célébrer les personnes LGBTIQ+ .

**9.2 MOUVEMENT FACE AU SOUS-FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES « LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE » – APPUI  
RÉSOLUTION NUMÉRO 64-04-26**

Considérant le sous-financement chronique des organismes communautaires au Québec et les impacts négatifs que cette situation engendre sur les services offerts à la population ;

Considérant la volonté de la Municipalité de La Présentation de soutenir les revendications légitime du mouvement communautaire en faveur d'un financement adéquat, stable et récurrent ;

Considérant la nécessité de recourir à des moyens de pression collectifs afin de faire entendre les revendications des organismes communautaires ;

Considérant que les municipalités ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour répondre, à elles seules, à l'ensemble des besoins des organismes communautaires ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation se déclare solidaire des organismes communautaires et du mouvement « Le communautaire à boutte » dans leur lutte contre le sous-financement ;

Que la Municipalité de La Présentation reconnaisse l'importance pour les organismes communautaires de bénéficier d'un financement stable et prévisible afin de réaliser pleinement leur mission et d'atteindre leurs objectifs ;

Que la Municipalité de La Présentation reconnaisse également la nécessité d'un processus de financement simple, transparent et assorti d'exigences de reddition de comptes adaptées ;

Et que la Municipalité de La Présentation reconnaisse le rôle essentiel des organismes communautaires en tant que partenaires incontournables dans le maintien et le renforcement du filet social.

**9.3 DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE – APPUI  
RÉSOLUTION NUMÉRO 65-04-26**

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Christine relativement à une demande de modification du Guide TECQ 2024-2028

concernant le rechargement granulaire ;

Considérant que le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'une et collectives du Québec (TECQ 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur ;

Considérant que le nouveau Guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur de 300 mm (30 cm) pour être admissible ;

Considérant que cette épaisseur représente une quantité considérable qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel ;

Considérant qu'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024, toutefois, les documents du ministère – notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2024 – prévoit plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30cm) ;

Considérant que le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux ;

Considérant que l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et l'accès aux propriétés ;
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté ;
- Un risque accru de dispersion de matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales ;
- Une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales ;
- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation ;
- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la Municipalité ;

Considérant que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du Programme TECQ 2024-2028 ;

Considérant que le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux ;

Il est proposé par Richard-David Giguère  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De demander formellement au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire

et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local ; et

De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités (UMQ), ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du Guide ; et

De transmettre la présente résolution à la FQM, l'UMQ, toutes les municipalités du Québec, le député provincial de la circonscription de Johnson, le député fédéral de la circonscription Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton et la ma MRC d'Acton.

## 10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 11- TRANSPORT ROUTIER

### 11.1 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS RÉSOLUTION NUMÉRO

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

### 11.2 ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION – AUTORISATION DE SIGNATAIRES RÉSOLUTION NUMÉRO 66-04-26

Attendu que la Municipalité de La Présentation a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Redressement-Sécurisation ;

Attendu que le ministre des Transports et de la Mobilité durable a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 321 296 \$ pour le projet intitulé « Réfection de ponceaux sur le chemin du Grand-Rang et le rang des Bas-Étangs », dossier GZA64273 ;

Attendu que l'acceptation de cette aide financière est conditionnelle à la signature d'une convention d'aide financière ainsi qu'à divers documents requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

Attendu que le conseil municipal désire autoriser les représentantes de la Municipalité à signer tous les documents requis afin de donner suite à cette aide financière ;

Il est proposé par Jean Provost

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité :

1. D'accepter officiellement l'aide financière accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Redressement-Sécurisation, pour le projet « Réfection de ponceaux sur le chemin du Grand-Rang et le rang des Bas-Étangs » ;
2. D'autoriser la mairesse, madame Louise Arpin, ainsi que la directrice générale, madame Josiane Marchand, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation la convention d'aide financière ainsi que tout document, formulaire ou engagement requis en lien avec ce projet, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

3. D'autoriser la directrice générale à transmettre tous les documents nécessaires à l'obtention et au versement de l'aide financière, incluant la reddition de comptes, le cas échéant.

### 11.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU 5E RANG ET DE PONCEAUX – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE TECHNI-CONSULTANT RÉSOLUTION NUMÉRO 67-04-26

Considérant le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

Considérant que la demande d'aide financière déposée précédemment par la Municipalité a fait l'objet d'un refus par le ministère ;

Considérant la nécessité d'apporter les ajustements requis et de procéder à un deuxième dépôt de la demande d'aide financière ;

Considérant l'offre de services de la firme d'ingénierie Techni-Consultant afin d'accompagner la Municipalité dans la préparation et le dépôt d'une nouvelle demande ;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme d'ingénierie Techni-Consultant afin d'assurer l'accompagnement et le dépôt, pour une deuxième fois, de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), et ce, pour un montant maximal de 1 000 \$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le paiement des honoraires à la firme Techni-Consultant selon les modalités convenues.

### 11.4 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MANDAT À L'ENTREPRENEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 68-04-26

Considérant l'ouverture des soumissions tenue le 8 avril 2026 concernant des travaux de réfection de ponceaux sur le territoire de la Municipalité de La Présentation ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation formulée par l'ingénieur de la MRC des Maskoutains ;

Considérant que la soumission déposée par la compagnie Excavation M. Leclair est conforme aux documents d'appel d'offres et jugée acceptable ;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la réfection de ponceaux à la compagnie Excavation M. Leclair, au coût total de 525 094,77 \$, taxes incluses ;

Que les travaux soient réalisés conformément aux documents d'appel d'offres, à la soumission déposée et aux recommandations de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains ;

Et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour

et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **11.5 ENTRETIEN DU RANG SALVAIL NORD – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 69-04-26**

Considérant qu'il est requis d'effectuer des travaux d'entretien sur le rang Salvail Nord afin d'assurer une surface de roulement sécuritaire et adéquate ;

Considérant que les travaux à effectuer consistent en du nivelage de la chaussée et son compactage à l'aide d'un rouleau compacteur, incluant, au besoin, un apport mineur de matériau granulaire ;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Pavage Maska inc. pour la réalisation du nivelage de la chaussée et la location d'un rouleau compacteur ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise Pavage Maska inc. pour effectuer le nivelage du rang Salvail Nord ;

De mandater également l'entreprise Pavage Maska inc. pour la location et l'utilisation d'un rouleau compacteur dans le cadre de ces travaux ;

D'autoriser l'achat de matériau granulaire requis à la réalisation de ces travaux, conformément aux besoins identifiés sur le terrain ;

Et d'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux, conformément à l'offre de services et après la réalisation des travaux.

## **11.6 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE SUR NOTRE TERRITOIRE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 70-04-26**

Considérant le rapiéçage d'asphalte qui doit être fait sur le territoire ;

Considérant que pour une partie des travaux, la Municipalité devra donner un mandat à une entreprise spécialisée ;

Considérant que les employés de voirie procéderont également eux-mêmes à la pose d'asphalte sur une autre partie de notre territoire ;

Considérant que nous devons faire l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et de collasse chez MC Asphalte industrie Ltée ;

Considérant que nous procéderons également à la location de machinerie pour l'épandage d'asphalte ;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

Que pour la portion où nous ne sommes pas en mesure de faire le rapiéçage, nous mandatons la compagnie Pavage P. Brodeur pour la pose d'asphalte sur une partie de notre territoire ;

De payer les factures une fois les travaux terminés.

Que pour la portion où les employés de voirie procéderont eux-mêmes à la pose d'asphalte, d'autoriser l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et l'achat de la collasse chez MC Asphalte industrie Ltée ;

D'autoriser la location de la machinerie pour effectuer ses travaux de rapiéçage d'asphalte ;

D'autoriser le Responsable aux travaux publics à coordonner les travaux de rapiéçage d'asphalte sur notre territoire et de défrayer les coûts reliés à ses travaux.

## **11.7 FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSOLUTION NUMÉRO 71-04-26**

Considérant que, pour des raisons de sécurité, de visibilité et d'entretien du réseau routier municipal, il est requis d'effectuer le fauchage des levées de fossés sur le territoire de la Municipalité de La Présentation ;

Considérant que l'entretien des fossés doit être réalisé selon des méthodes adaptées à la configuration du terrain et aux normes de sécurité ;

Considérant que les travaux de fauchage prévoient deux coupes sur le premier versant des fossés et une coupe sur le deuxième versant à l'aide d'un bras télescopique, effectuées une fois durant la saison ;

Considérant que la directrice générale a préparé un devis en ce sens afin de procéder à un appel d'offres sur invitation ;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le mode d'entretien des levées de fossés, soit deux coupes sur le premier versant et une coupe sur le deuxième versant effectuée à l'aide d'un bras télescopique, et ce, une fois par saison ;

D'approuver le devis préparé pour les travaux de fauchage des levées de fossés ;

Et d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux sur le territoire de la Municipalité de La Présentation.

## **11.8 AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES MUNICIPALES – MANDAT À AMÉNAGEMENT PIERRE MORIN RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-26**

Considérant que le Conseil désire faire entretenir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire ;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Aménagement Pierre Morin ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyée par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour effectuer l'entretien des plates-bandes, au coût d'environ 2 500 \$ plus les taxes ;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

## **11.9 RÉPARATION DU CAMION GMC 3500 – MANDAT À SERVICES 2R INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-26**

Considérant qu'il est requis d'effectuer la réparation de la porte arrière d'un camion municipal afin d'en assurer la sécurité et le bon fonctionnement ;

Considérant qu'il est également nécessaire de procéder à la fabrication et à l'installation d'une marche sur le camion afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des employés ;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Services 2R inc. pour la réalisation de ces travaux ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise Services 2R inc. pour effectuer la réparation de la porte arrière du camion municipal ainsi que la fabrication et l'installation d'une marche ;

Que le contrat soit octroyé au coût total de 2 060,49 \$, taxes incluses ;  
Et d'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux complétés, conformément à la soumission reçue.

**11.10 ACQUISITION DE FEUX RECTANGULAIRE À CLIGNOTEMENT RAPIDE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-26**

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des piétons lors de la traverse piétonnière située sur la Route 137, à l'intersection de la Route 137 et de la rue de l'Église ;

Considérant que l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide constitue une mesure reconnue pour accroître la visibilité des traverses piétonnières et sensibiliser les automobilistes à la présence de piétons ;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Kalitec pour la fourniture de feux rectangulaires à clignotement rapide ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide auprès de la compagnie Kalitec, pour installation à la traverse piétonnière située sur la Route 137, à l'intersection de la Route 137 et de la rue de l'Église ;

Que l'acquisition soit effectuée au coût total de 8 406 \$, taxes exclues ;  
Et d'autoriser le paiement de la facture conformément à l'offre de services reçue.

**11.11 ACQUISITION D'UNE PLAQUE VIBRANTE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 75-04-26**

Considérant les besoins opérationnels liés aux travaux de voirie effectués par la Municipalité de La Présentation ;

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'une plaque vibrante afin d'assurer un compactage adéquat lors des travaux de voirie ;

Considérant l'offre de prix reçue du fournisseur Insta Mix pour la fourniture d'une plaque vibrante ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une plaque vibrante auprès du fournisseur Insta Mix, pour les besoins des travaux de voirie municipaux ;

Que l'acquisition soit effectuée au coût de 3 485,26 \$, plus les taxes applicables ;

Et d'autoriser le paiement de la facture conformément à l'offre reçue.

**11.12 ACQUISITION D'UNE REMORQUE PAR ÉCHANGE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-26**

Considérant les besoins opérationnels liés aux travaux municipaux effectués par la Municipalité de La Présentation ;

Considérant que la remorque fermée actuellement utilisée par la Municipalité peut être échangée afin d'acquérir une remorque à bascule mieux adaptée aux besoins des travaux de voirie ;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Remorque Gator pour l'échange de la remorque fermée contre une remorque à bascule galvanisée neuve, modèle 2026 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'échange de la remorque fermée appartenant à la Municipalité de La Présentation pour l'acquisition d'une remorque à bascule galvanisée neuve, modèle 2026, auprès de la compagnie Remorque Gator ;  
Que cet échange soit effectué au coût total de 3 519,50 \$, taxes incluses ;  
Et d'autoriser le paiement de la facture conformément à l'entente conclue avec la compagnie Remorque Gator.

**12- HYGIÈNE DU MILIEU**

**12.1 VIDANGE DES PUISARDS, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-26**

Considérant qu'il est requis, 2 fois par année soit au printemps et à l'automne, de procéder au nettoyage des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards ;

Considérant qu'il est également souhaitable de faire le nettoyage de quelques sections de conduites d'égout ;

Considérant la liste de prix selon l'équipement reçu de la compagnie Enviro5 pour effectuer ces travaux ;

Il est proposé par Richard-David Giguère  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro5 pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision du Responsable des travaux publics, selon les tarifs pour la saison 2026 :

- 355 \$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant un camion combiné ;
- 325 \$ de l'heure pour la vidange des puisards ;  
140 \$ de l'heure pour l'unité d'espace clos ;
- Frais pour mobilisation du combiné ;
- Frais de disposition selon les matières prélevées ;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**12.2 DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU – RIVIÈRE AMYOT, BRANCHE 41 ET DÉCHARGE DU DEVANT DU 5E RANG, BRANCHE 1  
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-26**

Considérant que la demande concerne une section approximative de 750 mètres de la branche 41 de la Rivière Amyot, une section approxi-

mative de 1750 m de la branche 1 de la décharge du devant du 5e rang ;  
Considérant que Monsieur Daniel Beaugard, a déposé une demande pour l'entretien de la branche 41 de la rivière Amyot ;

Considérant que le rapport de visite des employés municipaux confirme la nécessité de nettoyer la branche 41 de la rivière Amyot (section sur le territoire de La Présentation) et une partie de la branche 1 de la décharge du devant du 5<sup>e</sup> rang afin d'améliorer la circulation de l'eau et d'empêcher les accumulations d'eau au niveau de la Route 137 ;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien d'une section approximative de 750 mètres de la branche 41 de la Rivière Amyot, d'une section approximative de 1750 m de la branche 1 de la décharge du devant du 5e rang.

**13- URBANISME**

**13.1 DEMANDE D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI NO 22 AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME  
RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-26**

Attendu que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer ;

Attendu que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur ;

Attendu que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques ;

Attendu que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés ;

Attendu que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois ;

Attendu que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada ;

Attendu que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale ;

Attendu le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés ;

Attendu que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs ;

Attendu que l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC ;

Attendu que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formée en vertu de la Déclaration de réciprocité signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme comme mesure prioritaire dans un projet de loi ;

Attendu que la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi no 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives sans un article abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi no 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux ;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission ;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, au député Chantal Sou-

cy représentant la circonscription de Saint-Hyacinthe l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

#### 14- LOISIRS ET CULTURE

##### 14.1 EMPAUCHE DES ANIMATEURS, DES AIDES-ANIMATEURS ET DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-26

Considérant la résolution numéro 28-02-26 adoptée le 2 février 2026 concernant l'embauchage du personnel pour le camp de jour 2026 ;

Considérant les recommandations faites par Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Ariane Cusson, responsable des animateurs ;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des animateurs, aides-animateurs et accompagnateurs suivants pour le camp de jour estival 2026 :

Animateurs :

Clémentine Blanchette - Emma Schreyer - Camille Schreyer - Lorie-Ann Piché - Maélie Blanchette - Maxim Lussier - Léo St-Georges - Victor Dupuis

Aides-animateurs :

Elliot Benoit - Flavie Poirier - Nellie Meunier - Kellyane Martel - Maelie Cartier

Accompagnateurs :

Florence Laporte - Aurélie Michon - Kellyanne Martel - Elodye P. Carrière - Victor St-Georges - Geneviève Clairelle-Tchabaco - Lilianne Palardy - Iris Le Meudec - Laurianne Ménard-Pothier - Catherine Poudrette - Naomie Beaudry - Juliette Montfils

D'autoriser l'embauche d'accompagnateurs supplémentaires advenant le cas où d'autres demandes d'inscription sont faites après la date limite dans le cadre du programme d'intégration au camp de jour 2026.

##### 14.2 REMPLACEMENT DU FILET PROTECTEUR ENTRE LE DEK HOCKEY ET LE TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT À FILETS NAD'S RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-26

Considérant que le filet protecteur situé entre le terrain de dek hockey et le terrain de baseball est désuet et doit être remplacé afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et du public ;

Considérant l'offre de services reçue de l'entreprise Filets Nad's pour le remplacement dudit filet protecteur ;

Considérant que le coût des travaux est établi à 15 750 \$, plus les taxes applicables ;

Considérant que le partage des coûts des travaux sera assumé à parts égales entre la Municipalité de La Présentation et le Dek hockey Saint-Hyacinthe ;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Filets Nad's pour procéder au remplacement du filet protecteur entre le terrain de dek hockey et le terrain de base-

ball ;

Que le coût des travaux, soit 15 750 \$ plus les taxes, soit partagé à 50 % par la Municipalité de La Présentation et à 50 % par le Dek hockey Saint-Hyacinthe ;

D'autoriser le paiement de la part municipale de la facture, conformément à l'entente de partage des coûts, une fois les travaux complétés.

##### 14.3 CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À POULIOT PLOMBERIE MÉCANIQUE INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-26

Considérant que le système de chauffage du Centre Synagri requiert un entretien régulier afin d'en assurer le bon fonctionnement, la sécurité et la pérennité ;

Considérant que l'entretien comprend le remplacement de pièces d'usure normale, l'analyse de combustion et la vérification du bon fonctionnement du système ;

Considérant la soumission reçue de Pouliot Plomberie Mécanique inc. pour un contrat d'entretien annuel du système de chauffage ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De mandater Pouliot Plomberie Mécanique inc. pour le contrat d'entretien annuel du système de chauffage au Centre Synagri, le tout tel que décrit sur la soumission ;

Que le coût du contrat d'entretien annuel est établi à 684.09 \$, taxes incluses ;

D'autoriser le paiement de la facture conformément à la soumission reçue.

##### 14.4 LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2026 SUR LE TERRAIN DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-26

Considérant que, chaque année, la Municipalité procède à l'installation d'une toilette chimique à proximité du terrain de pétanque afin de répondre aux besoins des usagers ;

Considérant l'offre de services reçue de l'entreprise BKOS pour la location d'une toilette chimique sur le terrain des loisirs ;

Considérant que la location inclut une vidange hebdomadaire pour la période estivale ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Richard-David Giguère

Et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise BKOS pour la location d'une toilette chimique sur le terrain des loisirs pour la période du 15 mai au 15 septembre 2026, incluant une vidange par semaine ;

Que le coût total du contrat est établi à 1 149,75 \$, taxes incluses ;

Et d'autoriser le paiement de la facture conformément aux termes du contrat.

##### 14.5 ACQUISITION D'UN LAMPADAIRE POUR LA PISTE CYCLABLE RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-26

Considérant qu'un lampadaire situé le long de la piste cyclable est brisé et doit être remplacé afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'un nouveau lampadaire comprenant la tête, le poteau et le couvre-base ;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie SNOC pour la fourniture dudit lampadaire ;

Considérant que le coût du lampadaire est établi à 1 350 \$, incluant la tête, le poteau et le couvre-base, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Myriam La Frenière

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un nouveau lampadaire auprès de la compagnie SNOC pour le remplacement d'un lampadaire brisé le long de la piste cyclable ;

Que l'acquisition du lampadaire, incluant la tête, le poteau et le couvre-base, soit effectuée au coût de 1 350 \$, plus les taxes applicables ;

Et d'autoriser le paiement de la facture conformément à l'offre de services reçue.

#### **14.6 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LOISIRS – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-26**

Considérant que la Municipalité de La Présentation emploie des étudiants afin d'assurer l'entretien des terrains des loisirs durant la saison estivale ;

Considérant qu'il est nécessaire de fournir à ces employés des équipements adéquats et sécuritaires afin de leur permettre d'effectuer efficacement leurs tâches d'entretien ;

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'outils motorisés de marque STIHL, incluant un coupe-bordure (weed eater) ainsi que des accessoires complémentaires permettant divers travaux d'entretien et un souffleur à feuille ;

Considérant l'offre de services reçue de l'entreprise Atelier Tanguay pour la fourniture desdits équipements ;

Considérant que le coût total de ces acquisitions est estimé à environ 1 600 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat, auprès de l'entreprise Atelier Tanguay, d'équipements de marque STIHL destinés à l'entretien des terrains des loisirs, soit : un coupe-bordure (weed eater) muni d'une tête coupe-bordure, d'une tête balai-brosse ainsi qu'un souffleur à feuilles ;

Que le coût total de ces équipements est estimé à environ 1 600 \$, plus les taxes applicables ;

Et d'autoriser le paiement de la facture conformément à l'offre de services reçue.

#### **14.7 CENTRE SYNAGRI – AJOUT DE PELLICULE NOIRE DANS CERTAINES VITRES RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-26**

Considérant que certaines fenêtres du Centre Synagri nécessitent l'ajout de pellicule plastique noire afin d'améliorer le confort et le contrôle de la luminosité ;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Empak Protection pour la fourniture et l'installation de la pellicule plastique noire ;

Considérant que le coût des travaux pour la fourniture et l'installation de la pellicule plastique est établi à 1 480 \$, plus les taxes applicables ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la location d'une nacelle afin de permettre l'installation sécuritaire de la pellicule et que le coût de cette location est estimé à environ 500 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Richard-David Giguère

Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité :

De mandater la compagnie Empak Protection pour la fourniture et l'installation de pellicule plastique noire dans certaines fenêtres du Centre Synagri ;

D'autoriser les dépenses suivantes :

- un montant de 1 480 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation de la pellicule plastique noire ;
- un montant estimé à environ 500 \$, plus les taxes applicables, pour la location d'une nacelle nécessaire à l'exécution des travaux ;

Et d'autoriser le paiement des factures afférentes conformément aux offres de services reçues, une fois les travaux complétés.

#### **14.8 AGRANDISSEMENT DE LA SURFACE DE JEUX D'EAU AU TERRAIN DES LOISIRS – ÉTUDE DE FAISABILITÉ, PLANS ET DEVIS POUR UNE FUTURE DEMANDE DE SUBVENTION – MANDAT À TETRA TECH RÉSOLUTION NUMÉRO 87-04-26**

Considérant la volonté de la Municipalité de La Présentation d'agrandir la surface de jeux d'eau située sur le terrain des loisirs afin de bonifier l'offre récréative destinée aux citoyens ;

Considérant que la Municipalité désire se doter de documents techniques complets afin de préparer une future demande d'aide financière pour ce projet ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme d'ingénierie Tetra Tech pour la réalisation d'une étude de faisabilité, la préparation de plans et devis préliminaires ainsi que des documents requis aux fins d'une demande de subvention ;

Considérant que le mandat confié à Tetra Tech comprend notamment :

- un relevé topographique complet du secteur à l'étude ;
- une visite du terrain et un relevé photographique afin d'évaluer les conditions existantes et d'inspecter la salle mécanique actuelle ;
- l'évaluation de la capacité résiduelle du réseau d'égout sanitaire ;
- l'évaluation de la capacité résiduelle du réseau d'eau potable ;
- la coordination de l'alimentation électrique du panneau de contrôle ;
- la préparation des plans et devis d'ingénierie préliminaires aux fins d'une demande d'aide financière ;
- la préparation d'une estimation des coûts des travaux ;
- la coordination de l'aménagement général du site, incluant l'aménagement de sentiers d'accès ;

Considérant que le coût total du mandat est établi à 20 550 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à l'offre de services ;

Il est proposé par Jean Provost  
 Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
 Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Tetra Tech afin de réaliser l'ensemble des travaux professionnels requis pour l'agrandissement de la surface de jeux d'eau au terrain des loisirs, incluant la préparation de tous les documents nécessaires à une future demande de subvention ;

D'autoriser l'octroi du contrat à Tetra Tech pour un montant total de 20 550 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services reçue ;

Et d'autoriser le paiement des honoraires professionnels conformément aux modalités prévues à ladite offre de services.

**15- AVIS DE MOTION**

**15.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-26 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 335-26 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

L'objet de ce règlement doit faire l'objet d'une révision suite à l'élection générale de 2025.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**16- RÈGLEMENTS**

**16.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DANS LE BUT D'EN FACILITER L'APPLICATION ET DE SOUSTRAIRE LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER UNE RUE PRIVÉE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ  
 RÉSOLUTION NUMÉRO 88-04-26**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal ;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que certaines dispositions doivent être corrigées ou modifiées afin de faciliter l'application de la réglementation ;

Attendu que le conseil souhaite retirer la possibilité d'aménager une rue privée dans le cadre d'un projet intégré ;

Attendu que le conseil souhaite limiter le nombre de renouvellements pour certains types de permis ;

Attendu que le Conseil a tenu une consultation publique le 13 avril 2026, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
 Appuyé par Richard-David Giguère  
 Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 332-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions afin d'en faciliter l'application et de soustraire la possibilité d'aménager une rue privée dans le cadre d'un projet intégré »

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**16.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-26 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 017 500 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 017 500 \$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES  
 RÉSOLUTION NUMÉRO 89-04-26**

CONSIDÉRANT le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que ce règlement interdit le rejet, dans l'environnement, d'eau de cabinets d'aisances, d'eaux usées ou d'eaux ménagères des résidences et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés à un réseau d'égout municipal ni à des ouvrages d'assainissement collectifs à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié ;

CONSIDÉRANT que ce règlement fournit l'encadrement nécessaire pour autoriser les dispositifs de traitement des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de ce règlement, il est du devoir de toute municipalité de l'exécuter ou de le faire respecter ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des résidences sur le territoire de la municipalité La Présentation qui ne sont pas raccordées au réseau d'égout municipal ou qui ne sont pas conformes aux normes actuelles du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT que la municipalité La Présentation (ci-après appelée « Municipalité ») a procédé à l'inventaire des résidences et bâtiments pour lesquels les installations septiques sont déficientes ou ne répondent plus aux normes actuelles à cet effet ;

CONSIDÉRANT que de nombreux propriétaires devront procéder à la mise aux normes de leurs installations septiques ou procéder à la construction de nouvelles installations septiques ;

CONSIDÉRANT que ces mises aux normes ou constructions entraînent des coûts importants pour les propriétaires visés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge opportun de mettre en vigueur un programme de mise aux normes des instal-

- lations septiques des résidences isolées sur son territoire et qu'elle désire venir en aide à ces propriétaires afin de rendre conformes leurs installations ;
- CONSIDÉRANT que ce programme permettra l'octroi d'une aide financière sous forme d'avance de fonds aux propriétaires visés, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'un règlement d'emprunt à cet égard ;
- CONSIDÉRANT que le règlement instaurant ce Programme prévoit son financement par un règlement d'emprunt dont le remboursement est à la charge exclusive des propriétaires des immeubles quand bénéficié du programme ;
- CONSIDÉRANT que les articles 4, 90 et 92 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. c-47.1) permettent aux municipalités de mettre en place un programme visant la réhabilitation de l'environnement et l'octroi d'une aide financière à cette fin ;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné et le projet de règlement présenté à la séance du conseil tenue le 9 mars 2026 ;
- CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le greffier-trésorier ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;
- CONSIDÉRANT que le montant de la dépense décrétée par le présent règlement est mentionné en séance de même que son mode de financement, de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le règlement qui suit :

D'adopter le règlement numéro 333-26 intitulé « Règlement numéro 333-26 autorisant une dépense de 1 017 500 \$ et décrétant un emprunt de 1 017 500 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques ».

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**16.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-26 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 4 158 500 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 158 500 \$ POUR FINANCIER LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE SURFACE DE LA RUE BOUVIER  
RÉSOLUTION NUMÉRO 90-04-26**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Présentation veut effectuer des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur la rue Bouvier ;
- CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 4 158 500 \$ incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus ;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Présentation a reçu une subvention dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

(TECQ) d'une somme de 1 077 785 \$ ;

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Présentation n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût des dépenses occasionnées par ces travaux ;
- CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 9 mars 2026 ;
- CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 9 mars 2026 ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Richard-David Giguère  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le règlement qui suit :

**VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT**

*Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.*

**17- DIVERS**

**17.1 APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOYÉ DE VOIRIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 91-04-26**

- Considérant que la Municipalité de La Présentation avait procédé, jusqu'à récemment, à un appel de candidatures pour le poste de Responsable des travaux publics ;
- Considérant qu'un employé de voirie déjà à l'emploi de la Municipalité à été promu à ce poste de Responsable des travaux publics ;
- Considérant que cette promotion crée un poste vacant au sein de l'équipe de voirie ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations ;
- Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour l'embauche d'un employé de voirie, incluant la préparation et la diffusion de l'offre d'emploi, selon les modalités jugées appropriées ;

Et d'autoriser la direction générale à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à ce processus d'embauche.

**18- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

- MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 11 mars 2026
- MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 avril 2026
- MRC – Résolution numéro 2026-03-59 – Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie - Proclamation
- RIAM – Ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 février 2026
- RIAM – Ordre du jour pour la séance ordinaire du comité exécutif du 4 mars 2026
- RIAM – Ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 mars 2026
- RIAM – Ordre du jour pour la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> avril 2026

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 février 2026

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 mars 2026

**RIAM** – Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2025

**MCC** – Démolition du bien sis au 520 5e Rang

**MELCCFP** – La Municipalité a obtenu une subvention au montant de 38 345,29 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2025

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES** – Résolution numéro 26-03-69 – Demande d'appui – MRC des Maskoutains – Taxe sur les immatriculations pour les véhicules applicable pour le financement du transport – Refus

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT** – Résolution numéro 54-03-2026 – Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire – Appui

**VILLE DE SAINT-HYACINTHE** – Résolution numéro 26-168 – Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 849-1 modifiant le Règlement numéro 849 relatif au Plan d'urbanisme

## 19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 92-04-26

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Richard-David Giguère  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 13.

Louise Arpin

Mairesse

Josiane Marchand

Directrice générale et greffière-trésorière

## COMMUNIQUÉ

### La ruée vers l'orgue à La Présentation

Présentée par le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe et la MRC Les Maskoutains, la 4<sup>e</sup> édition de l'événement Orgues et patrimoine s'ouvrira dans l'église de La Présentation avec un concert mettant en vedette cinq musiciens passionnés dans un décor qui nous ramène au 19<sup>e</sup> siècle!

### Le concept de l'événement :

L'Ensemble Inspirationz, une formation musicale unique fusionnant l'orgue classique à un quintette de jazz, offrira aux spectateurs des pièces variées mêlant classique et jazz. Entre les pièces musicales, Joëlle Thérien, historienne au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, parlera de l'histoire de l'église de La Présentation, un lieu dont la valeur patrimoniale est reconnue par le gouvernement du Québec. Un court documentaire sur les étapes de la fabrication d'un orgue sera également présenté.

*Tribune de l'orgue de l'église de La Présentation, 2025*



### Informations pratiques :

C'est un rendez-vous le samedi 2 mai à 19 h à l'église de La Présentation. Aucune réservation requise.

L'événement est gratuit, mais il sera possible de faire des dons pour soutenir la Fabrique.

### Pour aller plus loin :

Les personnes qui désirent découvrir le fonctionnement de l'orgue de l'église de La Présentation sont invitées à s'inscrire à un atelier de médiation culturelle qui se déroulera à 13 h 30 le samedi 2 mai. Il est possible de s'inscrire par téléphone au 450 774-0203 ou sur le site Internet du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe : [www.histoiredemaska.com](http://www.histoiredemaska.com).

*Ensemble Inspirationz Francis Galin (batterie), Jimmy Lahaie (guitare), Hélène Lemay (trombone), Jean-Willy Kunz (orgue) et André Moisan (clarinette)*



## PERMIS ET CERTIFICATS

Le beau temps est arrivé et vous avez des projets concernant la construction, l'agrandissement ou la rénovation de votre propriété ou vous souhaitez installer une piscine (qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou même DÉMONTABLE/TEMPORAIRE) **un permis sera nécessaire !**

La Municipalité désire vous rappeler qu'avant de débiter vos travaux, vous devez communiquer avec Madame Sabrina Bayard, l'inspectrice en bâtiment au 450 796-2317 poste 1803 pour vous procurer un permis. Madame Bayard est présente au bureau du lundi au jeudi de 8 h à midi et 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

## ABRI D'AUTO



Selon la réglementation municipale en vigueur, il est permis d'installer, sur tout le territoire de la Municipalité, un abri d'auto temporaire pour l'hiver. Cependant, cet abri doit être enlevé pour la saison estivale, au plus tard le 15 mai 2026

**Merci de votre collaboration !**

## Transport collectif régional

Offert sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains et à Saint-Denis-sur-Richelieu

### Horaire:

Lundi au vendredi,  
de 5 h 15 à minuit trente.

Samedi, de 8 h à minuit.

Dimanche, de 8 h à 22 h.

Transport à la demande.



Plusieurs points  
d'embarquement dans  
votre municipalité.

*Si c'est trop loin,  
contactez-nous.  
On trouvera  
une solution.*



Informations et  
inscriptions:  
450 774-8810, option 3 ou  
mrcmaskoutains.qc.ca



*Bienvenue à bord !*

**AU PARRAINAGE  
CIVIQUE, ON  
TROUVE BIEN  
PLUS QU'UN AMI!**



**Découvre ce que  
3 heures par mois  
de ton temps peuvent  
créer comme  
MAGIE!**

**BÉNÉVOLES RECHERCHÉS,  
POUR FAIRE DES ACTIVITÉS!**

**450 774-8758 ou  
parrainagecivique.org**

Chers membres et amis du club FADOQ La Présentation,

Nous avons le plaisir de vous inviter à un buffet/théâtre au Théâtre des Hirondelles, 4920, chemin des Grands Coteaux, St-Mathieu-de-Beloeil, QC J3G 6X4, le jeudi 9 juillet 2026.

**Bienvenue à Saint-Déclin, petit village perdu, où le sympathique maire Michel attend de la grande visite.**

Les places étant limitées, merci de confirmer votre présence **au plus tard le 30 avril 2026**. Pour réserver, contactez-nous par courriel à [info@lapresentation.fadoqry.ca](mailto:info@lapresentation.fadoqry.ca) ou par téléphone au 514 771-5002 auprès de Manon Fournier.

**Paiement lors de la réservation** (taxes et service inclus) :

45 \$/personne pour le buffet (boisson non incluse)

45 \$/personne pour la pièce de théâtre

Le souper sera servi à partir de 17 h 15, mais nous vous prions d'arriver vers 16 h 30 pour savourer un apéro (non inclus) dans une ambiance détendue.

Les portes de la salle ouvrent vers 19 h 45. La pièce commence ensuite à **20 h**. Toutefois, à partir de 19 h, vous pourrez profiter d'une première partie sur la terrasse avec un chansonnier.

Comme l'a exprimé un membre lors de notre dernière sortie « Les rencontres organisées par le club FADOQ La Présentation sont toujours des moments mémorables, où l'accueil et la bonne humeur sont au rendez-vous. »



### Croisière repas chansonnier

Chers membres et amis du club FADOQ La Présentation,

Nous serions ravis de vous accueillir à bord des Croisières d'Iberville pour une expérience unique sur la magnifique rivière Richelieu! Montez à bord du Pierre-Le-Moyne-d'Iberville et laissez-vous charmer par des paysages splendides tout en savourant un repas régional raffiné de quatre services (potage, salade, patate au four, porc effiloché, légumes de saison, sauce brune, sauce aux pommes, tarte au sucre, café).

Laissez-vous bercer par les plus belles mélodies interprétées par un chansonnier, dans une ambiance chaleureuse idéale pour partager un moment inoubliable entre amis ou en famille.

Le forfait « Croisière repas chansonnier » comprend une croisière de 3 heures avec départ de la marina Le Nautique (55, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu), **samedi 15 août 2026, de 17 h 45 à 21 h**.

Le tarif est de 150 \$ par personne, taxes et service inclus (boissons non comprises ; elles seront disponibles à l'achat à bord).

La capacité maximale est de 34 personnes afin de vous offrir une expérience intime et personnalisée. La date limite pour réserver est le **15 mai 2026**.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec Manon Fournier par téléphone au **514 771-5002**, par courriel à [info@lapresentation.ca](mailto:info@lapresentation.ca)



## VISITE EXCEPTIONNELLE DU JARDIN DE PIVOINES DE LUCIE PEPIN ET PIERRE TURENNE LUNDI 8 JUIN 2026

Le Club FADOQ La Présentation a le plaisir d'inviter ses membres et les amateurs de jardins à une activité unique et conviviale le **lundi 8 juin 2026** : la visite du jardin privé de **Lucie Pepin et Pierre Turenne**, situé à Acton Vale.

Présidente de la **Société québécoise de la pivoine** et lauréate de nombreux prix, **Lucie Pepin** partagera avec passion son expertise lors d'une visite guidée de son jardin. Les participants auront le privilège de découvrir **plus de 200 variétés de pivoines**, ainsi qu'un vaste assortiment d'arbustes et d'arbres soigneusement entretenus. Une occasion idéale d'en apprendre davantage sur ces fleurs remarquables et d'apprécier la beauté de la nature sous le regard d'une experte reconnue. Vous aurez aussi la possibilité d'acheter des surplus de plantes vivaces à petits prix.

### Déroulement de la journée

- **9 h 45** – Rassemblement au pavillon des loisirs (co voiturage facultatif)
- **10 h 30** – Visite guidée du jardin par Lucie Pepin (351, rue Simoneau, Acton Vale)
- **12 h** – Pique nique au Parc nature de la région d'Acton (611, rang de la Carrière, Upton QC J0H 2E0) (accès au stationnement via le Théâtre de la Dame de Cœur)
- **14 h** – Départ approximatif

*En cas de pluie, la visite sera reportée au mardi 9 juin ou au mardi suivant, selon les conditions météorologiques.*

### Informations pratiques

- **Coût** : 5 \$/personne en argent comptant
- Inscription obligatoire avant le **1<sup>er</sup> juin 2026**
- **Information** : Suzie Landry – 450 230-0054

Nous serons ravis de vous accueillir pour cette **jour-née enrichissante et chaleureuse**, au cœur d'un jardin d'exception.

**Réservez votre place dès maintenant!**





MEUX TRIER  
C'EST MEUX RECYCLER!

## AU FEU LES POMPIERS, Y'A LA RÉCUPÉRATION QUI BRÛLE!

**Saint-Hyacinthe, le 2 avril 2026**

Il ne s'agit pas d'un poisson d'avril! Une matière, qui n'a pas pu être identifiée, a causé un incendie dans un camion de collecte de matières récupérables.



S'agissait-il d'un contenant aérosol, d'un objet contenant des piles ou de tout autre résidu domestique dangereux (RDD)? Nous ne le saurons jamais.

Heureusement que le conducteur a eu le bon réflexe et tout juste le temps de décharger le camion sur une rue secondaire plutôt que de bloquer le boulevard Laframboise!

Une erreur de tri qui a monopolisé beaucoup de ressources puisque l'incident a nécessité :

- Le blocage d'une partie de la rue Cherrier pendant 2 heures,
- 3 camions de pompiers,
- 23 intervenants impliqués pour gérer l'incident et nettoyer la rue.

Une chose est certaine : pour la sécurité de tous et la protection de l'environnement, **les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent jamais être déposés dans les bacs**. Ils doivent être déposés à un point de dépôts ou à une collecte de RDD.

**Soyons nombreux à diffuser l'information et à sensibiliser nos voisins et notre entourage à une gestion sécuritaire de nos matières résiduelles afin d'éviter ce type de situation.**

Consultez votre calendrier des collectes pour connaître les dates des prochaines collectes de RDD. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous appeler au 450 774-2350.

**OUVERTURE prochaine**

**Dès le 10 avril**  
Saint-Hyacinthe  
1560, RUE BRIGUILLETTE  
Vendredi, samedi et dimanche  
de 8 h 30 à 16 h 30

**Dès le 11 avril**  
Acton Vale  
68, RUE NOËL-LECOMTE  
Samedi et dimanche  
de 8 h 30 à 16 h 30

Dimensions maximales des remorques acceptées :  
4 x 8 pieds

Dimensions maximales des remorques acceptées :  
5 x 10 pieds

Preuve de résidence obligatoire!

Des questions?  
www.riam.quebec  
450 774-2350

**LE PLASTIQUE**  
compostable ou biodégradable

**JAMAIS DANS MON BAC BRUN!**

Tous types de sacs de plastique et de couches, même compostables ou biodégradables, sont refusés dans le bac brun.

Sac de papier accepté

En avril, le bac brun reprend du service à chaque semaine! Des questions?  
www.riam.quebec ou 450 774-2350



Tout les profits seront versés à la Société Canadienne du Cancer.

Les Roses



# PARTY DU PRINTEMPS

MUSIQUE • DANSE • COCKTAIL

DJ Daniel Lussier

1ER MAI À 19H

CENTRE SYNAGRI

870, RUE PRINCIPALE, LA PRÉSENTATION, QC

Venez célébrer le retour des beaux jours dans une ambiance électrisante, où la musique, la danse et la bonne humeur sont à l'honneur. Bar et snacks sur place pour reprendre des forces entre deux pas de danse! Invitez vos amis, laissez-vous emporter par le rythme et préparez-vous à vivre une soirée mémorable!



PAIEMENT CONTANT  
OU PAR  
 Square

ADMISSION: 15\$  
13 ET MOINS: 5\$

En zone scolaire, ralentissez, soyez prudents



## RALENTIR PRÉVIENT LE PIRE

Chaque année, la vitesse  
causé en moyenne :

110 décès (32 %)

405 blessés graves (28 %)

6 300 blessés légers (18 %)

À l'approche d'un autobus, soyez vigilants

## PUBLICITÉ

**DE LA  
CHARPENTE À  
LA FINITION :  
VOTRE PROJET  
CLÉ EN MAIN.**

*Demandez une soumission sans frais !*

RBQ 5864-2018-01

T. 514-699-4747 | C. [INFO@DEVCONSTRUCTION.CA](mailto:INFO@DEVCONSTRUCTION.CA)



**RÉNOVATION  
RÉSIDENTIEL  
COMMERCIAL**

Charpente de bois  
Agrandissement  
Revêtement extérieur  
Finition intérieure  
Portes et fenêtres



SAINT-HYACINTHE

TECHNOPOLE



[st-hyacinthetechnopole.com](http://st-hyacinthetechnopole.com)



# en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs  
de La Présentation.

Profitez d'un **accompagnement**  
et d'un **service gratuit**  
pour propulser votre **projet d'affaires**  
**commercial ou industriel.**




**VOTRE RÊVE, MA MISSION**  
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

**MICHEL DROUIN**  
Courtier immobilier résidentiel et commercial

**514 296-2085**  
**michel-drouin.com**

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

**450 464-1000**  
170, Serge-Pepin, Belœil



**Des hypothèques pour tous les styles.**

- › Préautorisation hypothécaire
- › Nouvel achat
- › Renouvellement hypothécaire
- › Regroupement de dettes
- › Projet de rénovations
- › Marge de crédit hypothécaire
- › Financement commercial et multilogements

**Julie Forcier**  
Courtier hypothécaire  
450 278-7494  
jforcier@multi-pretts.ca

1615 allée du Marché, Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 8E8



Qui d'autre



**Joanie RICHARD**  
Pharmacienne-proprétaire

**Livraison gratuite dans la région**

Services professionnels sur place :  
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille, dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur clicsante.ca ou via ce code QR



**Accès-pharma** chez Walmart  
5950 Rue Martineau, St-Hyacinthe, J2R 2H6  
450-796-4006

*Clinique Vétérinaire La Présentation*



**Dre Kateri Charron m.v.**

Médecine et chirurgie pour petits animaux  
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél. : 450 796-1885

De la conception à la livraison !



**450.795.3219**  
info@impressionsklm.com  
impressionsklm.com

125, de la Tendresse  
Sainte-Madeleine, QC  
J0H 1S0

**Concepteur et imprimeur de votre journal**

Technicienne en hygiène & soins des pieds



**Danny Plante**

Soins des pieds  
Durillon  
Callosité  
Mycose  
Ongle incarné

Beauté des pieds  
Exfoliant  
Pédicure  
Vernis ou gel UV

**450 223-9318**  
Reçus disponibles

*Esthétique Guylaine*



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

**450 223-0838**

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0  
Guylaine Lestage propriétaire

**LES ENTREPRISES**



**B.J.B. inc.**

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN**

**Bureau : 450.796.5795**

Steve Joyal Cell :  
450.278.5995

Jacques Joyal Cell :  
450.771.8600

**À VOTRE SERVICE DEPUIS  
PLUS DE 35 ANS**

**FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE**

**Clinique Dentaire  
St-Thomas**

**SERVICES OFFERTS**

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment




**dentaide**



(suite 201)  
**6165, BOUL. LAFRAMBOISE**  
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)

**796-3303**

Interac  
PAIEMENT DIRECT  
VISA

**Carrosserie Raymond Laguë**



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

**901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0**

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Vente de pièces et équipements neufs ou usagés

**450 796-4000**

**Agro SOLUTIONS**

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation



**DPA**  
assurances  
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

**Mario Poirier**  
Courtier en assurance de dommages  
Directeur division agricole  
mario.poirier@groupe-dpa.com

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3  
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228  
Télécopieur : 450 250-4388  
Sans frais : 1 800 361-9866  
dpaassurances.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



**Style Coiffure**  
ELLE ET LUI

*Chantal Dallaire*  
stylistecoloriste

**450.796.4976**  
597 Gagnon, La Présentation



**CENTRE DENTAIRE Ste-Madeleine**

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD  
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

Tél.: 450-795-6101  
info@centredentairestemadeleine.ca  
www.centredentairestemadeleine.ca  
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,  
Qc, J0H 1S0

**EXCAVATION** Licence RBQ # 5665-8107-01



**Luc Beaugregard Inc.**

**EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE**

**(450) 796-2426**

**619, Bas des Étangs  
La Présentation J0H 1B0**



**CLÔTURES Distinction**  
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

25 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Mailles de chaîne - fer ornemental  
aluminium - composite - bois - verre - PVC  
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

**CARO & COMPAGNIE**  
— TRAITEUR —

**Prêt-à-manger  
Chef à domicile  
Service traiteur**

☎ 450 501-8813  
✉ caroline.gelinas83@hotmail.com  
📍 530, Gagnon  
La Présentation J0H 1B0



**RAMPES ET BALCONS PRÉCISION**  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Rampes en aluminium et rampes vitrées  
Terrasses en bois - fibre de verre - aluminium - composite  
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

*Création*  
EN-TÊTE COIFFURE

**SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste**  
764, rue Principale, La Présentation  
T. 450 796-5054



